

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	35 (1906)
<b>Heft:</b>	14
<b>Rubrik:</b>	Gymnastique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'école par la formation du caractère et de la volonté du futur apprenti.

Pour susciter la vocation d'un métier parmi nos élèves, il faut aussi que l'éducation première donnée dans la famille soit dirigée vers ce but. A cela, les parents sont tenus par devoir. L'école primaire peut faire et fait déjà beaucoup dans ce sens, mais pas encore tout ce dont elle serait capable.

Il est des pays où les écoles n'ont que des travaux manuels pendant tout le semestre d'été. Notre loi scolaire les a aussi prévus, en quelque sorte, en donnant aux élèves du cours supérieur le congé de l'après-midi en été. Que font les élèves pendant cette demi-journée, si ce n'est des travaux manuels.

Dans un pays agricole comme le nôtre, nous ne pouvons pas exécuter ce qui est aisé dans une contrée industrielle.

N'oublions pas que l'école peut revêtir le caractère professionnel au moyen du Musée scolaire muni de collections agricoles et industrielles toujours plus complètes. Les courses scolaires bien dirigées ont aussi leur utilité pour l'étude de l'agriculture et des éléments des métiers.

Apprenons à nos élèves à travailler et à rester « chez nous » ; ne les laissons pas devenir des « transplantés ». (Applaudis.)

(A suivre).

R. CHASSOT et C. MAGNE.

---

## GYMNASTIQUE SCOLAIRE

---

### Plan de travail pour les examens de l'année 1906.

*Remarques.* — Les exercices d'ordre et de marche sont les mêmes pour tous les arrondissements, les exercices libres forment deux catégories. — Chaque école exécutera les exercices obligatoires imposés, les uns à la suite des autres, dans l'ordre indiqué, sans aucune interruption, en 15 ou 20 minutes. — Chaque saut sera exécuté par 3, 4 ou 6 élèves simultanément.

*I. Premier degré : A. Exercices d'ordre et de marche.* — 1<sup>o</sup> Former la colonne de marche par une conversion des groupes. — 2<sup>o</sup> Changement de direction de la colonne de marche. — 3<sup>o</sup> La subdivision étant arrêtée ; formation en rangs ouverts. — *Exécution des exercices libres.* — 4<sup>o</sup> Reformer la colonne de marche : pas cadencé, pas de course, 1 à 3 minutes, pas cadencé. — 5<sup>o</sup> Passer de la colonne de marche à la ligne par une conversion des groupes.

B. *Exercices libres, 1<sup>er</sup> degré, programme A.* — Exercices 10, 11, 18 en cadence à 4 temps; 29, 31 et 34 au commandement (3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> arrondissement : Singine, Sarine et Gruyère). — Exercices 39, 50, 42 et 38 en cadence à 4 temps; 40 et 34 au commandement (1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> arrondissement : Broye, Lac et Veveyse).

C. *Sauts.* — 1. Saut en hauteur à pieds joints. 2. Saut en hauteur avec élan. } Ex. de 3<sup>e</sup> année.

II. *Deuxième degré : A. Exercices d'ordre et de marche.* — 1<sup>o</sup> Marche de front. — 2<sup>o</sup> Former la colonne de marche par une conversion des groupes. — 3<sup>o</sup> La subdivision étant arrêtée; formation en rangs ouverts. — *Exécution des exercices libres.* — 4<sup>o</sup> Reformer la colonne de marche : Pas cadencé, pas de course, 3 à 5 minutes, pas cadencé. — 5<sup>o</sup> Passer de la colonne de marche à la ligne par une mise en ligne.

B. *Exercices libres, 2<sup>me</sup> degré, programme A.* — Exercices 2 a b et 14 a b c en cadence à 4 temps; 13 au commandement (3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> arrondissement : Singine, Sarine et Gruyère). — Exercices 16 a b et 3 a b c en cadence à 4 temps; 13 a b et 13 au commandement (1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> arrondissement : Broye, Lac et Veveyse).

C. *Sauts.* — 1. Saut en longueur à pieds joints. 2. Saut en longueur avec élan. } Ex de 5<sup>e</sup> année.

III. *Exercices généraux.* — Ceux désignés pour le 1<sup>er</sup> degré.

IV. *Jeux.* A choisir suivant la place disponible.

V. *Partie théorique et partie pratique.*

VI. *Chant d'ensemble* (dirigé par un instituteur). — Messieurs les instituteurs sont priés de faire répéter à leurs élèves les chants étudiés pendant l'année.

G. STERROZ, *examinateur.*

## RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1905, lu à l'assemblée générale du 25 juin 1906, à Fribourg.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

Pour divers motifs, le rapport de votre Comité, accompagnant le 70<sup>me</sup> compte annuel de la Caisse de retraite, sera plus bref que ses devanciers. Sauf un ou deux incidents dont nous vous dirons un mot plus loin, l'administration de la Caisse n'a rien présenté